

<http://clg-les-provinces-blois.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/spip.php?article566>

DNB et CFG - Aménagements des épreuves d'examen pour les candidats en situation de handicap -session 2023



- Le Collège - Informations -
Date de mise en ligne : lundi 10 octobre 2022

Copyright © Collège Les Provinces Blois - Tous droits réservés

Références : Décret du 4 décembre 2020 - BO n°48 du 17 décembre 2020 ; Circulaire du 8 décembre 2020 - BO n°47 du 10 décembre 2020 ; Circulaire du 14 mars 2022 - BO n°14 du 7 avril 2022

La procédure des aménagements des épreuves d'examen au DNB et au CFG - session 2023, est ouverte pour les candidats en situation de handicap.

Deux cas de figure sont à distinguer :

1er cas : Pour un candidat demandant des aménagements strictement conformes à ceux mis en place en cours de scolarité dans un PPS, PAP ou PAI, il s'agira de compléter le dossier de
[-] > **PROCEDURE SIMPLIFIEE** (cf doc ci-dessous)

2ème cas : Pour un candidat demandant des aménagements complémentaires à ceux mis en place en cours de scolarité OU n'ayant pas d'aménagement en cours de scolarité, il s'agira de compléter le dossier de
[-] > **PROCEDURE COMPLETE** (cf doc ci-dessous)

Pour les aménagements d'épreuves du **DNB**, le dossier doit être complété et remis avant le **9 décembre 2022**, date de clôture des inscriptions au DNB.

Pour les aménagements d'épreuves du **CFG**, le dossier doit être complété et remis le **3 février 2023**, date de clôture des inscriptions au CFG.

Pour tout complément d'information, prendre l'attache du secrétariat de direction.